

PÉTITION

OUI à la sécurité routière, OUI à la 3^e voie autoroutière entre Lausanne et Genève

Droit de pétition, art. 33 de la Constitution fédérale

1. Toute personne a le droit, sans qu'elle en subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités.
2. Les autorités doivent prendre connaissance des pétitions.

Les personnes soussignées soutiennent la pétition « **OUI à la sécurité routière, OUI à la 3^e voie autoroutière entre Lausanne et Genève** » et demandent ainsi notamment aux autorités cantonales vaudoises et aux autorités fédérales de réaliser cet ouvrage d'utilité publique d'ici à 2020, pour améliorer en particulier la sécurité routière.

Nom et prénom (à la main et très lisiblement)	Rue et numéro	Numéro postal	Commune	Signature manuscrite (indispensable)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Co-président(e)s du Comité

Mmes et MM. Claudine Amstein (députée, Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie), Jean-Claude Chappuis (TCS), Claude-Eric Dufour (député), Jean-Pierre Grin (conseiller national), Claude Haldi (ACS), Alain Monod (député), Isabelle Moret (conseillère nationale), André Overney (Fédération Vaudoise des Entrepreneurs), Mario-Charles Pertusio (député), Christophe Reymond (Fédération Patronale Vaudoise), Claude Ruey (conseiller national), Jean-Marie Surer (député).

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée d'ici au

30 juin 2008

Comité « OUI à la sécurité routière, OUI à la 3^e voie autoroutière entre Lausanne et Genève »

Responsable Patrick Eperon
Case postale 1215, 1001 Lausanne

Commande de listes supplémentaires

Téléphone : 021 796 33 00
Courriel : info@securiteroutiere3evoie.ch
Téléchargement : [site www.securiteroutiere3evoie.ch](http://site.www.securiteroutiere3evoie.ch)



PÉTITION

**OUI à la sécurité routière
OUI à la 3^e voie autoroutière
entre Lausanne et Genève**

Le trafic autoroutier s'intensifie de jour en jour. Les embouteillages et les accordéons se succèdent, les accidents aussi. L'élargissement à 3 voies, dans les deux sens, de l'autoroute de contournement de Lausanne a fluidifié le trafic local et réduit significativement le nombre d'accidents.

Nous demandons, notamment dans le cadre de la Loi fédérale du 06.10.2006 sur le Fonds d'infrastructure et parallèlement au préfinancement de la 3^e et/ou de la 4^e voie CFF Lausanne-Renens-Allaman :

- ▶ **la création, d'ici à 2009, d'un fonds routier cantonal pour garantir la sécurité** (entretien du réseau routier vaudois ;
- ▶ **l'élargissement à 3 voies, dans les deux sens, d'ici à 2020, de l'autoroute A1 Lausanne-Genève entre St-Prex et Genève** en profitant notamment de la suppression, d'ores et déjà décidée, de la bande de végétation centrale entre les chaussées des autoroutes ;
- ▶ **le contournement autoroutier de Morges** (entre St-Prex et Bussigny-Crissier) à **3 voies essentiellement souterraines**, dans les meilleurs délais, pour décharger la ville de Morges du trafic autoroutier croissant ;
- ▶ **l'élimination, d'ici à 2015, du goulet d'étranglement de l'A1 vers Crissier**, entre la sortie de Cossonay et l'échangeur de la Venoge, l'un des tronçons les plus chargés de toute la Suisse, ainsi que la **création d'une piste pour les poids lourds dans la montée de Bavois** ;
- ▶ **l'amélioration des sorties et/ou jonctions autoroutières vaudoises surchargées**, notamment Aubonne Littoral Parc, Nyon et Coppet.

Commande

Veuillez m'envoyer

cartes de signatures A5

Nom et prénom

Rue

N° postal

Localité



**Comité «OUI à la sécurité routière
OUI à la 3^e voie autoroutière entre
Lausanne et Genève »**
Responsable Patrick Eperon
Case postale 1215
1001 Lausanne